

PROCÉS EN PRÉJUDICES AMIANTE

* Lire page 3

LA DÉPENDANCE AU PROFIT DES ASSURANCES ?

* Lire page 4

ALERTE POUR NOS COMPLÉMENTAIRES !

* Lire page 8

UPR
Sud

Le Lien
des

Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnppe.fr



Jeudi 20
Janvier 2011

2009 : LES PATRONS DU CAC 40 ONT
GAGNÉ 190 FOIS LE SMIC ANNUEL...

OUI MAIS ATTENTION...



* * *

Inclus : Comparatif complémentaires santé 2011 Notre couverture santé attaquée

☛ Bonne année, bonne santé... mon œil ! Au-delà des vœux hypocrites du gouvernement, reste la réalité des attaques sur l'assurance maladie. Le point sur les nouvelles attaques et le dossier comparatif des complémentaires de santé pour 2011.

* Lire en pages 5, 6, 7 *

Cher
Adhérent(e),

○ Cette loi sur les retraites qui a conclu 2010 a démontré à la fois l'indignité et l'insolence de ceux qui accumulent les richesses à notre détriment, et la nécessité d'organiser une résistance plus déterminée et plus forte face à cette logique libérale qui emporte tous nos droits sur son passage, pour enrichir quelques uns. Nous, nous ne lâchons rien. On continue de lutter pour renverser la vapeur. Pour que vienne enfin la vraie bonne année. Nous vous présentons nos meilleurs à vœux à toutes et à tous.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 5 décembre 2010

La vita è una commedia italiana

■ En pleine période de contre-réforme sur les retraites, Sarkozy s'est confié en public : « *pas plus de 2 mandats et après... la dolce vita !* ». Un peu comme nous, quoi : pas plus de 42 ans de boulot et 67 ou 62 ans d'âge, et, après, « *la vita* » aussi, mais dans la version « *affreux sales et méchants* » !

☐ 2 janvier 2011

Laisse tomber, c'est une (mauvaise) Valls

■ Intégrant tous les poncifs du genre sur le fait que nous ne travaillerions pas assez (les chiffres officiels démontrent le contraire en Europe), Manuel Valls demande la fin des 35h pour que « *ceux qui ont la chance d'avoir un emploi puissent pouvoir travailler 2 ou 3 h de plus* »... ce qui est possible actuellement sans toucher à rien. Mais Valls précise : « *sans avoir recours aux heures sup... qui coûtent chers* » ! Difficile de comprendre en quoi cela va donner un boulot à ceux qui n'en n'ont pas, mais là n'est pas la question pour Valls : l'emploi - qui est un droit selon la constitution - devient « *une chance* »... la chance de pouvoir travailler plus pour gagner moins !



☐ 5 janvier 2011

Série : La moralisation du capitalisme (suite)

■ Le président du pouvoir d'achat a refusé le moindre geste pour le SMIC. Il a donc évolué de 1,6%, soit une hausse titanesque de 14 centimes horaire brut. Pas de coup de pouce donc, mais un vrai doigt d'honneur à « *la France qui se lève tôt* » ... et qu'il a voulu endormir.

☐ 11 janvier 2011

Série : La moralisation du capitalisme (suite)

■ 40 milliards : c'est ce que vont recevoir les actionnaires du CAC 40. Un record, représentant 46% des bénéfices 2010 de nos pauvres patrons. Pas d'inquiétude : la richesse des actionnaires ne grimpe que 9 fois plus vite que la richesse nationale ! Comme quoi tous les français n'ont pas sombré dans la morosité et le pessimisme. Une bonne crise, finalement, y'a que ça de vrai !

☐ 10 Janvier 2011

De l'or, du médiateur, mon seignor...

■ Il y a de tout dans la composition du médiateur. Beaucoup de profits. L'indifférence. Des morts (entre 500 et 2000) selon l'Afssaps). Le courage d'une pneumologue.

Il y a, aussi, une étude de 1998 montrant ses dangers : sans effet. Une structure dite « indépendante » mais qui est financée à 83% par l'industrie pharmaceutique et seulement à 6,4% par l'Etat (qui doit s'en retirer en 2011 !). Des hommes politiques tout aussi « indépendants » qui ont été liés à l'industrie du médicament.

Il y a, encore, un président, qui a remis la légion d'honneur à Mr Servier, pdg du groupe français en ces termes « *vous n'avez eu cesse de prendre des risques (...) vous critiquez l'empilement des normes, des structures, vous avez raison* »... (sic). Les normes, les structures, tous ces trucs qui empêchent de s'engraisser en rond, quoi.

Il y a, enfin, ce Mr Servier, qui vient publiquement de dire « *il ne s'agit que de 3 morts* ». Rien, probablement, à côté du fric qu'a rapporté ce médicament euros-efficace qui soulage le malade... définitivement.



Travailleurs de l'Amiante

Les procès en préjudices amiante sur SNPE & ROXEL

□ Le 26 novembre 2010 a eu lieu au Tribunal des Prud'Hommes de Bordeaux le premier procès concernant des ex-salariés de SNPE et ROXEL réclamant réparation financière à l'employeur du préjudice économique et d'anxiété en raison de l'amiante.

Le procès concernant les cadres a été renvoyé devant le tribunal correspondant à cette catégorie au **1er février 2011**.

L'avocate de Roxel faisant valoir "la maladie", a demandé le report. De ce fait, le procès concernant Roxel aura lieu le **4 février 2011**.

Notre avocat et avocat de l'Andeva, Me Teissonnière, a ensuite plaidé la réparation financière, dans une longue plaidoirie mettant bien l'accent sur les responsabilités de l'employeur dans la catastrophe amiante et les préjudices subis par les salariés (plaidoirie disponible à nos permanences)

L'avocate de SME a surtout tenté de différencier les dossiers et les préjudices qu'auraient subis les ex-salariés sur l'anxiété, contesté le nombre de victimes (!), et le préjudice économique au motif que les départs en préretraite... étaient volontaires ! Notre travail sur l'amiante sans protection aussi, sans doute !

Le résultat de ce procès en première instance sera connu le **18 février 2011**. D'autres dossiers sont en cours de constitution. Vous pouvez nous consulter : permanences les jeudis de 12h 30 à 15h 30.

L'UPR SUD de SNPE/ROXEL vous appelle à venir en soutien aux procès à venir :

- ▶▶ 4 février procès pour les ex-salariés Roxel à 13h40 (Tribunal Pl République).
- ▶▶ 1^{er} février à 8h30 procès pour la catégorie cadres (Tribunal Pl République)



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

CONTRAT GROUPE SNPE A LA RETRAITE

■ Attention : Plusieurs retraités nous ont informé qu'au moment du passage à la retraite, Vespieren leur avait envoyé toute autre chose que la poursuite du contrat groupe santé SME, qui peut continuer à la retraite si vous le souhaitez. Vigilance donc. N'hésitez pas à nous consulter.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

SOUTIEN AUX PERSONNELS D'AVENANCE

■ Le personnel d'Avenance est en lutte. Jeudi 13 janvier, ils ont organisé un piquet de soutien devant le restau SNPE auquel l'UPR Sud de SNPE et ROXEL a participé. Des salaires très très bas, ne permettant pas de vivre dignement, sont l'objet du conflit.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

DEPARTS EN PRERETRAITE AMIANTE

■ **Juillet** : P. Allard, J. Michel **Aout** : S. Bayloq - **Septembre** : C. Lagubeau, J. Darphel **Novembre** : A. Placier, S. Baronnet, N Bouvier **Décembre**: Ph. Coquet, E. Carnoy, A. Camilleri, P. Leichner.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

PROCES POUR LA PENSION AMIANTE

■ Le tribunal des affaires sociales a été saisi dans 3 dossiers individuels, après le rejet par la CARSAT (ex-crama) des recours engagés pour la prise en compte des cp, rtt, etc, dans le calcul de la pension amiante. Il s'agit de rejets suite à la décision du ministère, pour contestation hors du délai de 2 mois, ou prescription quinquennale.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



Insécurité Sociale

La dépendance au profit des assurances

□ **La prise en charge de la dépendance est annoncée comme le grand chantier 2011. Aux grands profits des assurances ?**

Sarkozy l'a annoncé : le grand chantier 2011 sera une loi sur la dépendance intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Dans ce domaine, les besoins sont en augmentation du fait que les personnes âgées sont plus nombreuses, et vivent plus longtemps, et que, faute de progrès sensibles face à certaines maladies dégénératives (Alzheimer, Parkinson), le nombre de personnes dépendantes est en hausse.

Le rapport Rosso-Débord (du nom de la députée UMP) annonce la couleur à partir des orientations tracées par Sarkozy en 2007 : « *La dépendance est le plus souvent un risque assurable* », « *la famille n'est pas simplement un lieu pour obtenir des droits (sic), c'est également un lieu où on exerce des devoirs* », « *si la famille ne veut pas exercer ses devoirs, la société devra pouvoir se rembourser sur un patrimoine* ».

Dans les propos du gouvernement, la 5^{ème} branche n'est qu'un slogan car, en fait, le rapport Rosso-Débord préconise : « *de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance des personnes contre la perte d'autonomie* ».

Tout cela n'a donc qu'un objectif : l'assurance privée obligatoire se substituerait progressivement au régime actuel (allocation de perte d'autonomie gérée par les départements).

11 millions de personnes auront plus de 75 ans en 2050, 5 millions ont déjà souscrit une assurance dépendance, le rapport n'hésite pas à s'inscrire dans les statistiques des assurances privées qui disent que 15% de la génération atteignant 65 ans et 60% de celle atteignant 90 ans deviendraient dépendantes : un vaste marché,

avec plein de profits à faire pour les assurances privées et leurs actionnaires !

A noter que silence est fait pour l'instant sur le fait que toutes les personnes dépendantes ne sont pas des personnes âgées (handicap, invalidité).



De fait c'est une nouvelle contre-réforme, qui est en préparation et qui s'inscrit dans continuité de toutes les mesures prises contre la sécu : forfaits, franchises, dépassements d'honoraires, déremboursements.

Face à ce défi de société, c'est, de nouveau, le choix idéologique libéral qui s'impose : l'acceptation de finances publiques exsangues en conséquence de politiques de baisse des impôts des sociétés et des plus riches, de fraude fiscale des fortunés, d'exonérations de cotisations sociales pour les employeurs. Bref : ne plus faire payer les riches et les patrons !

La dépendance est une question qui concerne toute la société. La prise en charge collective doit se faire quel que soit l'âge des personnes en situation de handicap. Refusons la privatisation de la dépendance par le recours exclusif et obligatoire aux assurances privées. Refusons les limitations dans la prise en charge publique !



Assurance Maladie

Bonne année, bonne santé... mon oeil !

□ Le petit président a présenté ses meilleurs vœux pour la nouvelle année... Entre les paroles et les actes, les écarts se creusent, l'hypocrisie augmente ... Confirmation dans le domaine de l'accès aux soins.

Non content d'avoir :

- mis en place de nouvelles franchises début 2008 (sur les boîtes de médicaments, les transports sanitaires, les actes para-médicaux) ;
- organisé plusieurs vagues de déremboursements de médicaments utiles et d'en prévoir d'autres ;
- refusé tout frein à l'augmentation des dépassements d'honoraires médicaux ;
- entamé la limitation du champ d'application du 100% pour les neuf millions de personnes en ALD (Affection Longue Durée)...

... le pouvoir en place « prend notre corps pour une bagnole » et installe une T.C.A. (Taxation des Contrats d'Assurance) de 3,5% pour les complémentaires aux mutuelles authentiques, à but non lucratif.

Les résultats de telles mesures sont bien sûr catastrophiques pour la plupart de nos concitoyens : 25% de la population déclarent avoir renoncé à des soins en 2009 (+ 11% par rapport à 2008), 5 millions de personnes ne peuvent pas se payer une complémentaire santé (dont les tarifs augmentent en moyenne de 10% début 2011), de nombreuses autres revoient leur contrat à la baisse...

Après le grignotage des retraites solidaires qui va nous faire « travailler plus pour gagner moins », nous en sommes au temps du « payer plus pour se soigner moins » dans nos parcours de santé.

Dans le même temps , « toujours plus pour les plus riches » et cadeaux supplémentaires aux assureurs prévus dans le projet dépendance. Guillaume Sarkozy, directeur général du groupe Médéric-Malakoff, qui vient de faire le jack-pot avec la mise à mal de nos retraites solidaires, roule en tandem avec son frère Nicolas pour démolir les système solidaires, et faire gonfler la corbeille des assureurs !



LE COMPARATIF 2011 DES COUVERTURES DE SANTÉ A LA RETRAITE

■ Pages suivantes vous trouverez le comparatif des couvertures santé au niveau des prestations et des cotisations. Les cotisations ont subi, entre autres, (voir n° précédent) les effets des mesures gouvernementales (ci-contre)

Il s'agit du comparatif entre le groupe SNPE (tarif à la retraite), le contrat groupe Roxel (pas maintenu à la retraite), le contrat de Myriade et les 2 contrats du Pavillon de la Mutualité.

Il est à noter que le rachat de SME par SAFRAN peut avoir une incidence sur le maintien du contrat de groupe actuel pour les retraités. Il faudra attendre plus d'informations sur ce sujet, qui, en tout état de cause, n'aura pas d'effets, avant 2012.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement, pour vous aider dans votre choix, lors de nos permanences les jeudis de 12h30 à 15h30. Les contrats du Pavillon sont ouverts à tous (retraités, amis, famille), quelque soit l'âge d'adhésion.



Comparatif 2011 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2011	SNPE	ROXEL **	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
Ouvriers	5,71 % des pensions par famille		54,34 € par adulte	56,41 € par adulte	67,94 € par adulte
AM / cadres	2,73 % pmss = 80,50 € par adulte				
Enfants	AM/cadres : 1,29 % pmss (38,11 €)		32,60 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 141,29 €	34,61 € (gratuit au-delà de 2)	41,98 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	SNPE	ROXEL	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
-------------	------	-------	---------	------------	------------

Hospitalisation

Honoraires			C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Honoraires dépassement K/KC	C = Conventionné : Frais réels (mutuelle +SS)		C = 140% de TC	C = 140% de TC	C = 140% de TC
Honoraires radiologie Z	NC = Non conventionné : 90% frais réels (mutuelle + SS)		C = 120 % de TC	C = 120 % de TC	C = 120 % de TC
Frais de séjour			C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Forfait jour hospitalier	Frais réels 18 €	Frais réels 18 €	18 €/jour	100 % du TSS 18 €/jour	100 % du TSS 18 €/jour
(*) Chambre particulière	2% du Pmss (58,92 €)	Frais réels	55,64 € /jour (limité en durée*)	55,64 € / jour (limité en durée*)	55,64 € / jour (limité en durée*)
Frais Accompagnant	1% du pmSS par jour (29,46 €) (lit accompagnant enfant - 12 ans)		26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
Transport ambulance	195% ou 240 % TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC

Soins Médicaux

Honoraires médicaux C	210 % de TC	210 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Honoraires médicaux NC	Généraliste : 25% du TC. 80% frais réels limité à : 3% pmss spécialiste et 6% professeurs.	205% TC limité à 90% frais réels	----	----	----
Soins auxiliaires médicaux	180 % de TC	210 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Médecines douces	5 séances à 40 €/an ***	30€ / séance limité 150 €/an	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de TC	Frais réels	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Radiologie	210 % de TC	210 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Pharmacie	100% de TC	100% de TC	100% de TC	100 % de TC	100 % de TC
Orthopédie Petit appareillage	195 % de TC	200 % de TC	250 % de TC	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse
Appareillage acoustique	195 % de TC (389 €)	15% pmss/an = 441,19 €	100 % de TC (199 €)	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse



Comparatif 2011 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	SNPE	ROXEL**	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
-------------	------	---------	---------	------------	------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSS/21 jrs (618,66 €)	Forfait annuel 15% pmss (441,90 €)	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Forfait cure			----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	150 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Prothèses C	350 % de TC <small>et 2 implants 500 €/an</small>	370 % de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Prothèses NC	140 % de TC 150 €	370 % de TC	250 € par an	300 € par an	400 € par an
Orthodontie C	300 % de TC	370 % de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Orthodontie NC	90% frs réels limite à 140% TC (150 €)	370 % de TC	6 % du pmSS (176,76 € / an)	10 % du pmss (294,60 € / an)	10 % du pmss (294,60 € / an)

Optique

Monture et/ou verres	Mini : 4% par verre et monture, (total 12 % pmSS = 353,52 € + suivant dioptries = 570€ maxi)	Mini: 8% pmss/monture, 3,85%/verre = 462,52 €, + suivant dioptries = 688,45€ maxi (1fois an/pers)	8 % du pmSS (+ 100% de TC) (limité 1/an/pers) = 235,68 € (+ 100% TC)	100 % du TRSS + 320 € par an et par personne	100 % du TRSS + 400 € par an et par personne
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmSS illimité par lentille. (117,84 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% du pmSS par an/par paire (176,76 €)	5 % du pmss = 147,30 € limité à 1 fois/par an/ personne	4% du pmSS limité à 1 fois par an par personne : 117,84 € par paire	Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	350 € / oeil	----	100 € / oeil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Divers

Forfait Maternité	1000/1200 pts AGIRC (421,6€ à 505,9€)	20% pmss = 589,20 €	----	230 € si adhésion enfant	230 € si adhésion enfant
Heures de Ménage	0,15 % pmss/heure	----	----	----	----

- ▶ Il s'agit des remboursements sécu + mutuelle
- ▶ PmSS: plafond mensuel sécu (2946 € au 1.01.11)
- ▶ C = Conventionné, NC = Non conventionné

- ▶* Voir limitations de durée dans contrats
- ▶** Roxel: pas d'infos sur cotisation à la retraite
- ▶*** chiropractie, ostéopathie, acupuncture



Alerte sur les complémentaires !

❑ C'est loin des projecteurs médiatiques que se tiennent actuellement les négociations sur les retraites complémentaires qui concernent pourtant tous les salariés du pays.

Débutées en novembre avec un accord qui assure le paiement des complémentaires dès 60 ans... mais jusqu'au mois d'avril seulement, les discussions se sont poursuivies, et continuent le 26 janvier.

Réduire nos droits étant la malsaine bible des profiteurs, c'est sans surprise que le patronat mène une nouvelle guerre pour nos complémentaires.

Refusant toute hausse de leurs cotisations (pauvres patrons qui viennent d'enregistrer des bénéfices records en 2010 !), le medef veut accélérer encore la baisse de nos retraites.

Le scandaleux système en place les diminue tous les ans par une hausse d'achat du point qui augmente plus que son rendement. Le patronat veut obtenir la poursuite de la baisse du taux de rendement, ou/et la diminution/suppression des « avantages » familiaux.

De même, l'âge de la retraite sans abattement pour les salariés ne remplissant pas les conditions du taux plein dans le régime de base, est menacée de passer de 65 à 67 ans. C'est dire qu'il faut intervenir au plus vite si nous ne voulons pas être (encore) plumés !

Rendez-vous

1 fev



Procès Cadres Préjudices Amiante

⌚ 8h 30 au Tribunal
prud'hommes Place de la
République

4 fev



Procès Roxel Préjudices Amiante

⌚ 13h 40 au Tribunal
prud'hommes Place de la
République

10 fev



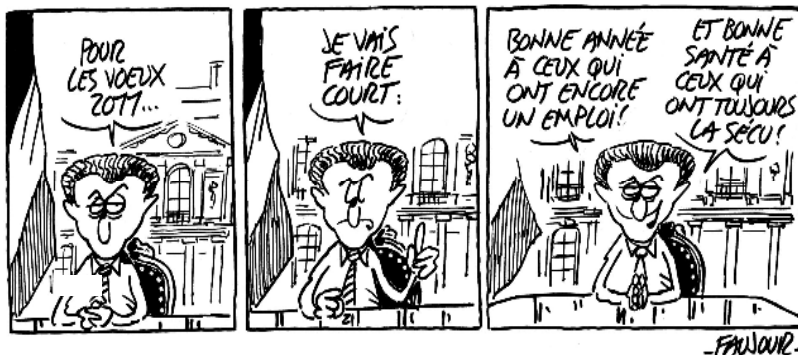
Réunion Retraités Préretirés Sud de SME & Roxel

⌚ 14 h à la
Cafétéria SNPE



Retrouvez
toutes nos
infos sur
le web :

sudsnpe.fr



LES MAUX DE LA FIN

[Le baron Ernest-Antoine Seillière, prédécesseur de Parisot au Medef, est un homme « droit, intègre et compétent » selon la France d'en haut. Il joue, avec la cupidité nécessaire, à un mécano financier avec les entreprises (et les salariés). Il a, entre autres, engrangé, avec 14 de ses amis, 324 millions d'euros dans une affaire trouble. Tout irait bien pour lui, si, sa cousine ne l'avait dénoncé, dès 2008, pour spoliation de la famille Wendel et fraude fiscale. Ce baron du Medef vient donc de recevoir les huissiers pour 240 millions d'€ de redressement fiscal, le reste étant affaire de famille. Pas d'inquiétude toutefois, droit et intègre il restera : il a été promu, l'été dernier, « commandeur de la légion d'honneur » par N. Sarkozy.]